



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 novembre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-6-193

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE
COMPLÉMENT POUR SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES ÉCOLES EXTÉRIEURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond (a donné pouvoir à J. DUPUY)
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune d'ESPALAIS	M. MOLLE Marcel
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2022D7-6-193

**OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE
COMPLÉMENT POUR SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES ÉCOLES
EXTÉRIEURES**

Lors du Conseil Communautaire du 29 Juillet 2016, il a été décidé de porter la dotation de fonctionnement des écoles à hauteur de 550 € par enfants scolarisés dans les écoles extérieures à la Communauté de Communes des Deux Rives, sous conditions fixées par le Code de l'Éducation Nationale.

Par décision du Conseil Communautaire du 08 Avril 2022, il a été décidé de poursuivre la prise en charge des participations demandées aux communes, dans le cadre d'une scolarisation dans des écoles publiques ou privées extérieures à la Communauté et dans la limite de 550 € / enfant.

2 Communes ont répondu, il s'agit de :

- SAINT MICHEL pour l'année scolaire 2021-2022 (6 élèves) et l'année scolaire 2021-2021 (2 élèves),
- PERVILLE pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Président propose d'acter le complément de la dotation de solidarité comme suit :

Communes	Forfait par enfant	Nombre enfants	Complément de dotation en €
SAINT MICHEL	550 €	8	4 400 €
PERVILLE	550 €	1	550 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer à la commune de SAINT MICHEL la somme de 4 400 € et à PERVILLE la somme de 550 € en complément de dotation.

Fait à Valence d'Agen, le 5 décembre 2022

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 6 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Maire de Gasques



Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

13 DEC. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

13 DEC. 2022

AR Préfecture

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE COMPLEMENT POUR SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES ECOLES EXTERIEURES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221205-2022D7_6_193-DE

Numéro d'acte : 2022D7_6_193

Date de décision : 05/12/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-6-0-0-0 (Finances locales / Contributions budgétaires)

Fichier acte : 2022D7-6-193 Dotation solidarité communautaire complément pour scolarisation enfants cc2r dans écoles extérieures.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 13/12/2022 16:39:06

Date de réception de l'AR : 13/12/2022 16:39:22